

## **Conférence de presse FGA-CFDT**

**Lundi 24 janvier 2022**

*Au sommaire :*

- **Pouvoir d'achat / Rémunération / Travailleurs de 2<sup>e</sup> ligne** **2**
- **PAC, Conditionnalité sociale : une avancée historique** **4**
- **« Du social dans mon assiette ! » - Filières et emploi de qualité au service de l'alimentation de demain** **5**

## ■ Pouvoir d'achat / Rémunération / Travailleurs de 2<sup>e</sup> ligne

Dans un contexte de reprise économique, d'inflation forte et de réévaluation du SMIC, la CFDT Agri-Agro appelle les employeurs à prendre leurs responsabilités dans les entreprises et les branches pour apporter des réponses concrètes et immédiates, notamment en direction des salariés ayant particulièrement été sollicités, et qui le sont à nouveau depuis quelques semaines, pour assurer la continuité de l'activité des entreprises.

Sans relâche, la CFDT Agri-Agro a porté ses revendications pour une juste reconnaissance de l'engagement des salariés, en particulier dans un secteur alimentaire confronté à de grandes difficultés de recrutement. Pour la CFDT Agri-Agro, cette reconnaissance doit non seulement passer par des augmentations de salaires pérennes, mais aussi par une montée en compétence des salariés et une amélioration des parcours professionnels, et par des accords de branches et d'entreprises sur l'amélioration des conditions de travail.

Malgré les initiatives portées par la fédération, les tensions restent fortes dans les entreprises et le patronat majoritairement fermé à l'idée de s'engager pleinement dans des négociations significatives sur les rémunérations et encore plus sur les conditions de travail.

Ainsi nous avons pu constater plusieurs mouvements dans les entreprises pour demander une réévaluation urgente des salaires.

Des mobilisations ont été initiées par les équipes du Groupe LDC, chez Maître Coq, la Toque Angevine et le site de Bazas et bien d'autres mobilisations particulièrement suivies sur les sites engagés. Les directions des entreprises et des groupes sont prévenues, les attentes sont fortes !

Dans les branches professionnelles, les discussions entreprises dès septembre 2021 ont été et restent compliquées. Une majorité d'entre elles peinent à se saisir du sujet et se contentent de reporter les discussions sur les négociations obligatoires de 2022.

L'absence de réactivité dans les branches professionnelles à ouvrir des négociations, ajoutée à la hausse du SMIC liée à l'inflation, conduisent à des situations intolérables de minimas conventionnels en dessous du SMIC. Les grilles de rémunération se retrouvent tirées vers le bas avec, dans de trop nombreux cas, plusieurs niveaux de classification rattrapés par le SMIC. Une situation constamment dénoncée par la fédération.

A ceci s'ajoutent parfois des délais très importants pour l'extension des accords signés, faute de diligence des parties ou de l'administration. Ceci reporte l'application des augmentations décidées dans toutes les entreprises de la branche et crée des différences de traitement entre les travailleurs des entreprises où un dialogue social est instauré et ceux qui en sont le plus éloignés, souvent dans les TPE.

En fin d'année 2021, seules quelques branches ont été en capacité de se saisir de cette opportunité et les négociations de ce début d'année 2022 seront décisives et marqueront la capacité ou non des branches à apporter une solution durable.

Ainsi dans la branche des Œufs, la CFDT Agri-Agro a signé un accord renforçant les écarts entre les niveaux de classification se traduisant par une augmentation des grilles conventionnelles à hauteur de 4% dès le 1<sup>er</sup> décembre 2021 pour les employés/ouvriers et 3% pour toutes les autres catégories. Une avancée à relativiser par l'absence d'accord en début d'année 2021.

La branche des entreprises du paysage a su répondre dès le mois de septembre avec des augmentations des rémunérations comprises entre 3% et 5%. Tout comme les branches de l'artisanat alimentaire dans lesquelles des accords sur les minimas conventionnels ont été trouvés (en boulangerie, boucherie...) alors que les premiers niveaux n'étaient pas rattrapés par le SMIC.

En octobre, les partenaires sociaux de la production agricole et des ETARF (entreprises de travaux agricoles, ruraux et forestiers) sont convenus d'augmentations des rémunérations de +2,2% à +2,5% (applicable au 1<sup>er</sup> décembre 2021 au plus tôt) avec une clause de revoyure dès janvier 2022 si nécessaire. Celle-ci s'est récemment traduite par une revalorisation, comprise entre 0,9% et 1,5%, des salaires minimaux des différents échelons de responsabilité.

Pour d'autres branches, le constat est moins flatteur, avec des négociations qui restent très fragiles : c'est le cas, par exemple, de la branche des industries alimentaires diverses.

Dans les branches des services à l'agriculture, les négociations restent très fermées, notamment dans les SAFER, les chambres d'agriculture, chez France conseil élevage, à la MSA, chez Groupama où aucune augmentation générale collective n'a été accordée depuis 10 ans...

Pour la CFDT Agri-Agro, il est indispensable de sortir de la logique de négociation basée exclusivement sur l'inflation ou la revalorisation du SMIC.

La CFDT Agri-Agro revendique, dans l'ensemble de ses branches, la construction de grilles de rémunération aérées et incitatives à la prise de responsabilité en cohérence avec la compétence réelle des salariés.

→ Contacts : **Fabien GUIMBRETIERE**, Secrétaire général : 01.56.40.50.50  
**Véronique DOURNEL**, Secrétaire nationale : 06.72.15.34.11  
**Alexandre DUBOIS**, Secrétaire national : 06.76.45.14.25

## ■ PAC, Conditionnalité sociale : une avancée historique

[ Pôle Prospectives et stratégies économiques ]

La CFDT Agri-Agro salue l'avancée historique de l'introduction de la conditionnalité sociale pour les aides de la PAC. Nous avons apprécié l'action du ministre de l'Agriculture qui a soutenu cette proposition au niveau européen. La France s'est également engagée à mettre en œuvre cette conditionnalité sociale dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023 (les textes européens prévoient qu'elle peut être mise en œuvre de façon volontaire à partir de 2023 et sera obligatoire à partir de 2025).

L'introduction de la conditionnalité sociale est fondamentale pour améliorer la situation des millions de salariés agricoles et aussi pour lutter contre le dumping social entre pays européens. Rappelons que 10 millions de personnes sont employées dans l'agriculture européenne avec, pour beaucoup, des conditions caractérisées par l'emploi illégal, l'exploitation et le travail précaire. Il est ainsi essentiel que les subventions importantes qui sont versées aux entreprises agricoles soient conditionnées à des critères sociaux.

Concrètement, le versement des aides de la PAC sera conditionné au respect des exigences du droit du travail relatif au contrat de travail, la santé et la sécurité au travail, et la formation (référence à trois directives européennes). Les grands principes de mise en œuvre de cette conditionnalité sociale, comme sa date d'application, sont inscrits dans le plan stratégique national (PSN) adressé par la France à la Commission européenne fin 2021. Nous devons maintenant nous assurer de leur effectivité, en établissant les conditions de contrôle et de sanction. Des concertations sont prévues avec le ministère de l'Agriculture au cours du premier semestre 2022 pour définir le système. Cela sera l'objet de discussions à la fois techniques et politiques pour définir les points de contrôles et l'échelle de sanctions.

→ Contact : **Franck TIVIERGE**, Secrétaire national : 06.87.31.21.80

## ■ « Du social dans mon assiette ! » - Filières et emploi de qualité au service de l'alimentation de demain

[ Pôle Prospectives et stratégies économiques ]

Impacts du changement climatique, Pacte vert pour l'Europe, stratégie nationale bas carbone ; pré-occupations grandissantes des citoyens sur les effets de nos modes de productions alimentaires sur l'environnement, sur le bien-être animal ; prise en compte du rôle de l'alimentation sur la santé ; revendication d'un accès pour tous à une alimentation saine... L'alimentation est un sujet majeur de questionnement de nos sociétés. D'importantes évolutions sont en cours. Elles impacteront nos filières, nos métiers, nos emplois.

En 2021, la CFDT Agri-Agro a mené un travail d'analyse et de proposition autour de ces transformations pour anticiper leurs impacts et peser dans le débat public, au niveau de la filière, de la branche, de l'entreprise.

Ce travail a inspiré la résolution générale du congrès fédéral tenu à Saint-Etienne en novembre 2021. Il a également donné lieu à la publication d'un rapport et à l'organisation d'une table ronde lors de notre congrès, avec la participation de :

- Carole Chazoule, enseignante-chercheuse à l'Isara-Lyon,
- Emmanuel Faber, associé de Astanor Ventures, ancien PDG de Danone,
- Guillaume Garot, ancien ministre délégué à l'agroalimentaire député, président du Conseil national de l'alimentation et,
- Axel Magnan, Ater à l'INP-Ensat, doctorant Ires-Inrae.

Ce rapport et la vidéo de la table ronde sont [disponibles sur le site Internet de la CFDT Agri-Agro](#), page « Du social dans mon assiette ! »

### De profondes évolutions des marchés alimentaires

La balance commerciale est en trompe-l'œil avec un important excédent commercial, stable autour de six à huit milliards d'euros par an. Mais aussi un décrochage de nos échanges au sein de l'UE, depuis 2010, avec même une balance déficitaire en 2019 ! Les exportations sont essentiellement tirées par les secteurs des vins et spiritueux et des produits laitiers élaborés. En revanche, les secteurs des fruits et légumes, viande bovine et volaille connaissent d'importants déficits.

La demande évolue fortement, avec l'essor du bio, l'émergence du local et du e-commerce alimentaire. Les pratiques de consommation qui préexistaient ont pris une autre ampleur avec la crise de la Covid-19 et le confinement.

Enfin, la restauration hors domicile prend une place déterminante dans la consommation alimentaire. Elle représente en 2018 plus du quart des dépenses alimentaires des Français, en progression constante.

## **Structuration, qualité de l'emploi : les faiblesses des filières alimentaires**

Création, partage de la valeur, structuration des filières. En dépit de nombreuses interventions publiques, de lois, le constat reste mitigé. L'expression « guerre des prix » est toujours utilisée pour qualifier ces relations. Le manque d'entente entre les acteurs gêne la structuration des filières, avec des interprofessions nationales faibles. Il faut toutefois modérer ce constat. La France bénéficie d'un important tissu de coopératives, des filières s'organisent, à l'échelle d'un territoire permettant une meilleure maîtrise de la valorisation par les producteurs.

Emploi et attractivité des métiers. Les filières alimentaires se caractérisent également par la faible qualité de l'emploi, un emploi agricole et agroalimentaire toujours trop précaire et exposé à des conditions de travail difficiles et des rémunérations faibles. Mais cet emploi est indispensable, pour assurer notre autosuffisance alimentaire, pour la vitalité des territoires ruraux. Les évolutions sociétales (alimentation territoriale, raison d'être des entreprises) peuvent constituer des opportunités d'amélioration.

### **Des interventions publiques importantes mais aux effets limités**

De nombreuses politiques s'intéressent à l'alimentation. Elles s'empilent mais ne font pas une politique alimentaire. De plus, ces interventions publiques semblent avoir un effet limité pour faire évoluer les pratiques et amener l'offre vers cette alimentation souhaitée saine, durable, accessible à tous. Toutes ces politiques possèdent un angle mort : la question sociale. Près de 2 milliards d'euros d'exonérations de cotisations sociales sont accordés aux employeurs agricoles chaque année, sans objectif d'améliorer les conditions d'emploi et de travail. D'autres interventions publiques nous intéressent comme la démocratie alimentaire et la réduction du gaspillage.

### **Recherche, innovations technologiques, techniques et sociales**

Le numérique et l'automatisation sont bien présents en production agricole et transformation alimentaire. Cela implique plusieurs effets : un risque que cela asservisse encore plus l'homme à la machine ; une évolution des métiers ; ou, en agriculture, que cela accélère le recours à des prestataires de travaux. Cette automatisation, peut conduire, dans ses excès, à trop de standardisation. Cela représente un risque, car la diversité est facteur de résilience. De plus, la demande évolue vite, la transformation alimentaire doit pouvoir s'adapter au plus vite et diversifier son offre. N'oublions pas également que le secteur alimentaire est le creuset de nombreuses innovations sociales et organisationnelles, nous pensons aux filières territoriales de qualité par exemple.

A partir de ces constats et enjeux, la FGA-CFDT avance plusieurs propositions pour réussir ces transitions vers une alimentation durable avec de l'emploi de qualité, autour de trois idées :

- une chaîne de contraintes à briser, où nous appelons à plus associer les salariés, à promouvoir d'autres systèmes de production ;
- plus de proximité, géographique et humaine, dans laquelle il est question en particulier des filières territoriales ;
- pour des politiques publiques qui soutiennent l'alimentation durable et l'emploi de qualité.

→ Contact : **Franck TIVIERGE**, Secrétaire national : 06.87.31.21.80